



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chine

Question écrite n° 28105

Texte de la question

M. Patrick Delnatte souhaite retenir l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des porteurs français d'emprunts chinois contractés par la Chine. Ceux-ci estiment scandaleux qu'au moment où la Russie honore ses dettes, la Chine n'en fasse pas de même. A l'heure où le groupe Hutchinson Whampoa de Hong Kong vient d'émettre avec succès un emprunt de 500 millions d'euros, les porteurs concernés s'inquiètent de voir l'Etat chinois s'appêter à faire de même. Aussi, alors que les emprunts libellés en francs ou en écus ont toujours été interdits d'émission pour la Russie, ils réclament que la même procédure puisse être appliquée à l'égard de la Chine ou des groupes chinois qui souhaitent émettre en euros. Il lui demande de bien vouloir préciser la position de la France sur ce point.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation des porteurs français d'emprunts chinois contractés par la Chine avant la première guerre mondiale. Le contentieux sur les biens entre la France et la république populaire de Chine porte, d'une part, sur les titres d'emprunts et, d'autres part, sur la spoliation des biens appartenant à des personnes physiques ou morales françaises intervenue en 1949 lors de l'instauration du régime communiste en Chine. Les autorités françaises n'ont cessé de marquer auprès de leurs interlocuteurs chinois leur volonté de parvenir à un règlement définitif et aussi satisfaisant que possible du contentieux des emprunts et des spoliations subies par nos compatriotes. La négociation entamée il y a de nombreuses années entre la France et la république populaire de Chine s'avère, en tout état de cause, longue et difficile, les positions respectives restant encore éloignées. Chaque rencontre bilatérale constitue l'occasion d'essayer de faire évoluer les discussions dans un sens plus favorable aux vues françaises. S'agissant de l'émission d'un emprunt en euros, les autorités françaises n'ont, à ce jour, été saisies d'aucune demande en ce sens de la part du Gouvernement chinois.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28105

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 1999, page 1962

Réponse publiée le : 14 juin 1999, page 3601